

A N els Amicus Combatants
FTP P

SECRETARIAT D'ETAT
à la RECONSTRUCTION.

-0-
MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME

Brest, le 13 janvier 1947.

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU FINISTÈRE

PLACE DE LA FRATERNITÉ - BREST

TÉL. : 2-34

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DEDERU - BREST

N°

Objet :

Le DÉLEGUE DÉPARTEMENTAL-ADJOINT,

à Monsieur le Secrétaire
de l'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBAT-
TANTS FRANCS-TIREURS & PARTISANS
FRANCAIS

Quartier de la Plaine

- CHATEAULIN -

Monsieur le Secrétaire,

Je trouve dans mon courrier une lettre en date du
6 janvier concernant des attributions de vêtements aux mem-
bres de votre Association.

Cette question n'est pas du ressort du Service de la
Reconstruction mais certainement du Service des Réfugiés.
Aussi, je vous retourne cette lettre pour que vous lui don-
niez la destination qu'elle comporte normalement.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression
de mes sentiments distingués et dévoués.



PREFECTURE DU FINISTERE

---:---:---:---:---

OFFICE DEPARTEMENTAL
des
ANCIENS COMBATTANTS
et VICTIMES de (U.L.R.F.)

Quimper, le 13.I.1947
(Ancienne Préfecture)

Téléphone: 12-94

Réf. à rappeler:
Bureau: du SECRETAIRE
F/MK - - n°GENERAL

37892

Tireurs et Partisans Français

AULIN

SIÈGE DÉPARTEMENTAL :
101, Rue Jean-Jaurès - BREST

ier 1947

eur,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 6 Janvier courant et de vous faire connaître que c'est à la réunion du Comité Départemental d'Habillement qu'il appartiendra à votre délégué de demander que les vêtements attribués à votre groupement lui soient remis directement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A./C. et V. de G.

Couff

Monsieur A. LE GUILLOU
Quartier de la Plaine
CHATEAULIN

(s/c. de M. le Maire de CHATEAULIN)

connaître que le comité Association Nationale des Résistants s'est réuni le jeudi 2 courant au Congrès départemental et à la distribution vestimentaire F.T.P.F. en particulier.

ce et est exactement identiquement à son bureau à l'Office Départemental des Anciens Combattants lors de notre récent

des F.T.P.F. dans un accord pour recevoir d'attribution départementale de l'habillement et ceci en conformité des ministérielles que le 100% Résistants soit remis à l'effectif F.T.P.F. d'effectuer une répartition sans partialité évidente, lésant l'intérêt et clair l'organisation

F.T.P. et si possible la répartition des F.T.P. par la proportion dans la répartition et les individualités F.T.P.F. des Résistants (2 FR) ou par

des sections de l'Association Nationale des maquisards et Résistants. Ceci afin que ces F.T.P. rejoignent la Fédération du Finistère des Résistants (2 FR) et l'Association Nationale des maquisards et Résistants y amènent par ricochet également d'autres F.T.P. pour y être intégrés tout simplement dans l'une et l'autre de ces deux organisations.

Une répartition de vêtements ne peut être faite équitablement qu'en prenant pour base les chiffres à la libération du Finistère.- Effectif F.T.P.F. comparé à l'effectif F.F.I. (je vous mets en garde contre le chiffre des F.F.I., lequel pourrait vous être donné en additionnant F.T.P.F. et F.F.I.).

.../...

Association Nationale des Anciens Combattants Francs-Tireurs et Partisans Français

SECTION DE CHATEAULIN

SIÈGE NATIONAL :
111, Bd. Magenta - PARIS (10^e)

SIÈGE LOCAL :
Quartier de la Plaine - CHATEAULIN

SIÈGE DÉPARTEMENTAL :
101, Rue Jean-Jaurès - BREST

Châteaulin, le 6 janvier 1947



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le comité départemental du Finistère de l'Association Nationale des anciens combattants F.T.P.F. s'est réuni le jeudi 2 courant pour l'organisation du prochain congrès départemental et pour examiner la question de l'attribution vestimentaire aux résistants en général et aux F.T.P.F. en particulier.

Notre position reste inchangée et est exactement identique à celle que j'indiquais verbalement à son bureau à M. le Secrétaire Général de l'Office Départemental des Anciens Combattants et victimes de guerre lors de notre récent entretien à savoir:

Les représentants qualifiés des F.T.P.F. dans un accord unanime n'accepteront dans l'avenir de recevoir d'attribution de vêtements que de la commission départementale de l'habillement. Ils ne veulent en aucune manière et ceci en conformité avec les instructions et circulaires ministérielles que le contingent vestimentaire alloué aux Résistants soit remis à un Résistant à charge à celui-ci d'effectuer une répartition qui ne peut être qu'empreinte de partialité évidente, lésant outrageusement dans un but déterminé et clair l'organisation F.T.P.F.

Ce but: appâter, attirer les F.T.P. et si possible la masse ignorante non ou mal informée des F.T.P. par la propagande et par une bonne politique dans la répartition et l'attribution des vêtements à des individualités F.T.P.F. par la Fédération du Finistère des Résistants (2 FR) ou par des sections de l'Association Nationale des maquisards et résistants. Ceci afin que ces F.T.P. rejoignent la Fédération du Finistère des Résistants (2 FR) et l'Association Nationale des maquisards et Résistants y amènent par ricochet également d'autres F.T.P. pour y être intégrés tout simplement dans l'une et l'autre de ces deux organisations.

Une répartition de vêtements ne peut être faite équitablement qu'en prenant pour base les chiffres à la libération du Finistère.- Effectif F.T.P.F. comparé à l'effectif F.F.I. (je vous mets en garde contre le chiffre des F.F.I., lequel pourrait vous être donné en additionnant F.T.P.F. et F.F.I.).

.../...

L'Armée du Front National, les F.T.P.F. à la libération du Finistère étaient formés par 13 bataillons d'un effectif en moyenne (chiffre très honnête) de 600 hommes (bataillons "La Tour d'Auvergne" de Quimper: 800 hommes "Normandie": 650 hommes - "René Caro": 550 - "Stalingrad": 600 hommes, etc...)

soit $600 \times 13 = 7.800$

Ces chiffres m'ont été communiqués par le chef d'Etat-Major F.T.P.F. du Finistère: le Lieutenant-Colonel Chevalier.

A ce chiffre (7.800) il y a lieu d'ajouter celui des Résistants du Front National qui exercèrent leur activité dans les comités, locaux de libération, comité d'épuration, 2ième Bureau, service de renseignements, etc...

Le chiffre qui m'a été donné par M. TREVIDIC, actuellement instituteur à Plouhinec, responsable départemental du Front National (F.N.) avant et à la libération du Finistère indique au 15 août 1944 : 2.000, d'où une chiffre total pour l'organisation F.T.P.F. de:

$7.800 + 2.000 = 9.800$

Les F.T.P.F. de la clandestinité et de la libération sont actuellement groupés dans l'Association Nationale des Anciens combattants F.T.P.F., adhérente à l'Association Républicaine des anciens combattants (A.R.A.C.) L'Association Nationale des anciens combattants F.T.P.F. est la seule organisation d'anciens combattants de la Résistance à être reconnue officiellement par l'Union Fédérale des anciens combattants (U.F.A.C.) De plus, l'organisation F.T.P.F. est reconnue par le Conseil National de la Résistance (C.N.R.) et par son organisme militaire: Commission Militaire Nationale (ex-COMAG)

Sur le plan départemental (Finistère) l'Association Nationale des anciens combattants F.T.P.F. a décidé de conserver son autonomie complète à l'unanimité entière des sections locales lors du dernier congrès départemental tenu à l'Hôtel de Ville à Châteaulin.

Par cette décision, notre association ne peut adhérer ni participer, ni reconnaître la Fédération du Finistère des Résistants (2 F.R.) ou l'Association Nationale des maquisards et Résistants ou le Groupement National des Réfractaires et Maquisards.

Pour une répartition équitable des contingents de vêtements alloués aux Résistants dans le Finistère, cette répartition ne peut-être faite qu'entre deux organisations distinctes en prenant pour base les chiffres des effectifs F.T.P.F. à la libération du département du Finistère comparés à ceux des F.F.I. à la même époque. La date limite de base: 15 août 1944 (date limite d'engagement dans les F.F.I.)

L'organisme représentant les F.T.P.F. est en la circonstance: le comité départemental de l'Association Nationale des anciens combattants F.T.P.F. du Finistère groupant 55 sections locales. L'organisme représentant le reste des Résistants du Finistère est la Fédération du Finistère des Résistants (2 F.R.) qui fédère,

groupe en son sein: les sections du Finistère de l'Association Nationale des Maquisards et Résistants, les 4 à 5 sections formant: 250 à 300 adhérents du département, au total du Groupement National des Réfractaires et Maquisards, l'U.N.F.F.C.I. de l'arrondissement de Brest (Colonel Faucher) quelques amicales locales F.F.I.

La Commission départementale de l'habillement commettrait un impai et un non-sens évident en allouant un contingent distinct de vêtements à la 2 F.R., à l'Association Nationale des maquisards et Résistants, à l'U.N.F.F.C.I.) alors que la 2 F.R. est une fédération départementale formée par l'Association Nationale des maquisards et résistants, l'U.N.F.F.C.I. etc...

La répartition du contingent vestimentaire alloué aux Résistants par la commission départementale de l'habillement (seule qualifiée et habilitée à cet effet par les instructions et circulaires ministérielles) est donc for simple à faire:

1- L'Association Nationale des anciens combattants F.T.P.F. (organisation autonome sur le plan départemental) Chiffre de base : 7.800 F.T.P.F. + 2.000 F.N. = 9.800 résistants.

2- Fédération du Finistère des Résistants.

Il me semble qu'il était de mon devoir de vous éclairer objectivement sur la Résistance, question assez complexe et embrouillée parce que peut-être toujours plus ou moins empreinte de mystère qui l'entourait dans la clandestinité.

Je l'ai fait dans un seul but: faciliter votre tâche afin que les nouvelles répartitions de vêtements se fassent avec plus de justice, à la satisfaction de tous et en particulier de ceux qui jusqu'alors ont été profondément lésés et déçus.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments patriotiques les meilleurs.



A. le Guillou

Ancien capitaine F.T.P.F., responsable à l'organisation du comité départemental du Finistère de l'Association Nationale des anciens combattants F.T.P.F. à Châteaulin (Finistère)

Association Nationale des Anciens Combattants Francs-Tireurs et Partisans Français

SECTION DE CHATEAULIN

SIÈGE NATIONAL :

111, Bd. Magenta - PARIS (10^e)

SIÈGE LOCAL :

Quartier de la Plaine - CHATEAULIN

SIÈGE DÉPARTEMENTAL :

101, Rue Jean-Jaurès - BREST

Châteaulin, le

194

H. Riquemard

Les secrétaires départementaux des Associations F.T.P.F. F.F.I. d'Ille-et-Vilaine, Côtes du Nord, Finistère, Morbihan, Mayenne, Manche Calvados et les anciens chefs F.T.P.F. soussignés.

, Après avoir pris connaissance de la note publiée par le Colonel REMY le 17 juillet dans la presse.

protestent contre cette tentative de division de la Résistance à des fins partisans et politiques.

Sans vouloir inutilement polémiquer, ils tiennent à rappeler trois faits entre mille :

1°- Dès la fin de 1940 dans la montagne d'Arrée, ont été organisés les premiers groupes armés F.T.P.F.. Dès 1942 les actions militaires se sont étendues à toute la Bretagne sous l'impulsion de nos groupes, se battant uniquement avec les armes prises à l'ennemi.

2°- au moment du débarquement, alors que certains essayaient par l'échec de St-Marcel, de démontrer l'impossibilité d'utiliser et d'armer la Résistance intérieure, nos bataillons par des combats contre de grandes unités allemandes, par exemple lors des combats de Carhaix, Rostrenon contre le général Von Ranke et de Chateauneuf du Faou contre la 2ème Division de Parachutistes, empêchaient les renforts allemands de parvenir à Avranches et nettoyaient la route de Rennes, Loudéac, Brest. Pendant le même temps d'autres groupes harcelaient dans la Manche, l'Ille-et-Vilaine, le Calvados et la Mayenne, les communications ennemies et des guides traversaient les lignes pour conduire les unités blindées américaines.

3°- toutes ces actions décisives n'ont été possibles que grâce à la volonté de lutte des F.T.P.F.. En effet les organismes de Londres du B.C.R.A. ont refusé, pendant des années, armes et argent pour nos organisations. Et cependant le Colonel Passy, chef du B.C.R.A. parachuté dans la nuit du 3 ou 4 août 1944 à Kérien (Côtes du Nord) fut reçu et protégé avec sa mission de 30 officiers, par un maquis de F.T.P.

Nous pensons que, dans ces conditions, les F.T.P.F. ont le droit de protester contre l'assertion de Rémy qui prétend ne voir en eux "qu'une minorité" alors qu'après d'être battus le plus souvent seuls pendant des années, ils ont fourni à l'armée de la Libération plus de 25.000 soldats sur les 35.000 de la région bretonne.

Nous tenons à affirmer notre fidélité à l'esprit d'unité de la Résistance au moment où le Colonel Rémy, au procès du tortionnaire Masuy salue "de façon chevaleresque" des hommes de la Gestapo et, au lendemain du jour où, à Angers, un agent du B.C.R.A. est venu témoigner en faveur du sinistre Moreillon.

Le Secrétaire départemental d'Ille-et-Vilaine,
Louis PETRI, Chevalier de la Légion d'Honneur, médaille de la Résistance, membre de l'Ordre du British Empire.

Le Secrétaire départemental des Côtes du Nord,
Toussaint CHEVALIER, chevalier de la Légion d'Honneur, médaille de la Résistance.

Le Secrétaire départemental du Finistère,
LE GUILLOU, ~~Croix de Guerre.~~

Le Secrétaire départemental du Morbihan,
LE COGUIC, Croix de Guerre.

Le Secrétaire départemental de la Manche
Louis BLOUET, médaille de la Résistance, Croix de Guerre.

Le Secrétaire départemental de la Mayenne
Paul HAINRY, médaille de la Résistance, croix de guerre.

Le Colonel MICHELIN, Chef régional de la région F.F.I. "M", Che-
valier de la Légion d'Honneur, médaille de la Résistance.

Daniel TRELLE (Lieutenant colonel Chevalier) ancien chef des F.T.P.
du Finistère, médaille de la Résistance, Croix de Guerre.

Jean FARDEAU (Cdt Guy Lambert) ancien chef d'E.M. de la subdivi-
sion des Côtes du Nord, Chevalier de la Légion d'Honneur, médaille de
la Résistance.

LE VERGE, Commandant F.F.I. Officier de la Légion d'Honneur, grand
mutilé de 39-40.

PLUCHART (Commandant Colas) Adjoint du Colonel Michelin, cheva-
lier de la Légion d'Honneur, médaille de la Résistance.



ASSOCIATION NATIONALE

DES AMIS DES FRANCS TIREURS ET PARTISANS FRANCAIS

---:---:---:---:---:---

DEPARTEMENT DU FINISTERE

SECTION DE CHATEAULIN

BILAN D'UNE ANNEE D'ACTIVITE - OCTOBRE 1944? - OCTOBRE 1945.

Le 2ième Bataillon "STALINGRAD", issu du Maquis de Spézet (1er Maquis de Bretagne → 27 Juillet 1945), du maquis de Pennarpont-Beuzit (2ième Maquis de Bretagne - 12 Octobre 1945) et du maquis de Quéménéven avait à déplorer lors de sa démobilisation après la libération : 52 morts dont 1 Belge, 2 Polonais, 2 Russes; 18 blessés dont 5 Polonais et 28 déportés dont 2 Belges (4 Déportés sont renrés, les autres peuvent être considérés comme morts ou disparus).

Tous ces F.T.P. en donnant leur vie pour la libération laissaient derrière eux des veuves, des orphelins, des pères, des mères, etc... qui fréquemment étaient dans une indigence notoire.

Le devoir de celui qui les avait organisés, commandés, était simple : revenir à sa profession d'origine et terminer sa tâche de Capitaine F.T.P. envers les familles des morts, des déportés, mais aussi des F.T.P. démobilisés. Le contraire eut été lâcheté et ingratitude.

TACHES REALISEES.

a) Fêtes

1. - A SPEZET. Le 16 Octobre 1944, "messe", défilé dans les rues; Hommage au cimetière sur les 12 tombes, en y prenant la parole et dépôt de gerbes de fleurs en présence des familles des F.T.P. morts, invitées à la manifestation, petit banquet en commun des F.T.P. récemment démobilisés, paysans, amis, sympathisants... etc... (120 convives). Le soir, bal avec vente de papillons tribolores. Cette fête me permit de remettre aux 12 familles 2.000 à 3.000 Frs chacune.

2. - A ST GOAZEC. Le 14 Janvier 1944 : Défilé dans les rues où nous venions précédemment avec nos chapeaux mous, vieux revolvers, fusils de chasse... etc... dépôt de gerbes de fleurs sur la tombe ~~des~~ d'un F.T.P. de 16 ans du bataillon mort aux combats de la libération et d'une plaque de marbre intitulée F.T.P.F. : En hommage du 2ème Bataillon "STALINGRAD" à son glorieux patriote mort pour que vive la FRANCE. Puis un petit banquet avec 120 convives (paysans amis, sympathisants, F.T.P., Maire, municipalité; etc...) Le soir, bal qui rapporte 12.000 Frs.

3. - A SPEZET. Le 4 Février 1945, nous répondons à l'invitation du mouvement attentiste "LIBE-NORD" à une fête patriotique. J'y prend la parole au cimetière devant les tombes des patriotes (F.T.P. et F.F.I.) pour exalter le rôle joué par la jeunesse dans la libération de la Patrie, de ses sacrifices, de son exemple d'héroïsme... etc... et de mon rôle dans la Renaissance économique culturelle et politique de la France.

4. - A SPEZET SPEZET; Le 22 Juillet 1945, nous participons à la fête des prisonniers sur l'invitation de ces derniers. Au défilé de chars, nous avons obtenu le premier prix. Nos F.T.P. jeunes filles ont confectionné des insignes qu'elles vendent. Les gars tiennent des comtoirs... etc...

5. † A CHATEAULIN. Le 12 Août 1945, commémoration de l'anniversaire des combats de la Libération de la ville et de l'arrondissement par les F.T.P. Défilé à 10 h. 30, musique laïque de 30 musiciens, une section de 50 soldats, le drapeau du 2ième Bataillon "STALINGRAD", les drapeaux Français et alliés, jeunes filles F.T.P. portant des gerbes de fleurs, le père du 2ième maquisard de Bretagne tué en combat portant un couronne tricolore pour le monument aux morts, des F.T.P. portant des plaques (voir la fête de St-Goazec" pour le modèle de plaque), le sous-préfet, le Maire, le Régional F.T.P., Adjoint-Maire d'Huegoat, le Colonel LAURENT F.T.P., etc... etc... Au début cérémonie militaire, au monument aux morts, puis j'y prend la parole, allocution du maire pour l'inauguration de la place du monument aux morts qui prend le nom de : Place de 2ième Bataillon "STALINGRAD", inaugure inauguration de la plaque. Puis le défilé reprend par les rues de la ville pour se rendre au cimetière sur les tombes des F.T.P. morts pour que vive la FRANCE: Dépôt de gerbes, plaques, etc... Puis retour du défilé en ville, dislocation devant l'hotel de ville. A 13 heures, banquet par souscription (150 convives). Y prennent la parole: LE COZ, du Bureau Régional du Parit Communiste, Le Colonel LAURENT, Chef des F.T.P. de la région de Nancy; Monsieur le Sous-Préfet de Châteaulin. Le soir, le bal sous les halles rapporta 40.000 Fs/

Cette manifestation et fête avaient été organisées par l'association Nationale des amis des F.T.P. qui avaient appelé toutes les organisations de Résistance à y participer.

b) Bals

Les bals sont des moyens de rapports extraordinaires et d'intense propagande sans gros travail pour les finances solides, voilà le secret.

- 1 - SPEZET : Le 16 Octobre 1944 - Bénéfice net : 25.000 Frs, -
- 2 - SAINT GOAZEC : Le 14 Janvier 1945 - Bénéfice net: 12.000 Frs, -
- 3 - CHATEAULIN : Le 12 Août 1945 - Bénéfice net : 40.000 Frs, -

Ces chiffres m'impressionnèrent, mais aussi les quantités de matériel vendu (brochures, timbres, journaux, etc...) et d'adhérents nouveaux. Je me lançais donc dans l'organisation de bals;

- 4 - DINEAULT : Le 23 Septembre 1945 - Bénéfice net : 5.000 Frs
- 5 - CAST : Le 7 Octobre 1945 - Bénéfice net : 25.000 Frs, -

c) Exposition

Une exposition par photos, brochures, journaux, panneaux, photographiques, etc... fut très goûtée du public (Note comique: il fallait nettoyer les carreaux de la vitrine quotidiennement contre lesquels venaient s'écraser: nez, fronts, bouches, etc... etc...) C'était une exposition de propagande sur les F.T.P. et F.F.I. par tracts; journaux; de la clandestinité, etc..

d) Tombola

Les bases d'organisation de cette tombola furent posées par mes soins? Je nommais un jeune responsable à Spézer et lui adjoignais une femme âgée douée d'une forte expérience. Appel à la générosité des amis, des sympathisants, des paysans patriotes, etc.. Création

d'un petit comité d'action de jeunes filles (réclame, propagande, collectes, etc...), bons à lard, de beurre affluèrent, des chaussettes, culottes, bibelots, bicyclettes, etc... vinrent grossir le lot. Résultat: Bénéfice net : 30.000 Fcs à noter les 20% de droits à l'entraide française.

e) Quêtes aux mariages .

De nombreux F.T.P. se marièrent après leur démobilisation, à des jeunes filles qu'ils avaient connues durant la période clandestine au maquis. A chacun de ces mariages, j'étais invité et y organisais une quête au profit du service social F.F.I. Cet organisme reçut ainsi, environ 5 à 8000 Fcs. L'association Nationale des amis des F.T.P. n'était pas créée à cette époque. Je versais 5 à 8000 Fcs à répartir entre les familles nécessiteuses, de mon bataillon.

f) Dépenses

1 - Plaques. Chaque tombe de patriote possède une plaque F.T.P.F. En hommage du 21ème Bataillon "STALINGRAD" à son glorieux patriote mort pour que vive la FRANCE. Le coût des 30 plaques : 25000 Fcs

2 - TOMBES. Les tombes F.T.P. étrangers et des F.T.P. sans famille (prophètes, ou familles éloignées, certaines à l'autre bout de la France) doivent être entretenues (croix blanches, inscriptions, une bordure de buis, etc...) Crédit prévu au budget : 10.000 Fcs, dépenses faites effectuées 2.000 Fcs/

3 - TOMBELA. Sur la recette de 30.000 Fcs; 7000 Fcs reviennent à la section de Châteaulin, la différence est acquise à celle de Spézet qui devra s'intéresser seule à résoudre les dépenses de sa section (tombes, plaques, familles indigentes, etc... etc...)

4 - SECOURS. Il a été réparti par les soins de la section de Châteaulin environ 100.000 Fcs entre les familles des F.T.P. victimes du combat (morts, déportés), démobilisés dans la gêne notoire. et 80.000 Fcs furent adressés par la Suisse de la section de 20.000 Fcs environ sortirent de la Caisse de la section de Châteaulin et 80000 Fcs furent adressés par le C.O.S.O.H., ex service social F.F.I. dont la présidente est Madame LOGEALS.

g) Création de sections de l'association Nationale des amis des F.T.P.

Au Bureau départemental du F.N. au début de Janvier 1945, je crois se LE LUC, F.T.P. de Morlaix qui me parle de l'association Nationale des amis des F.T.P. qui venait d'être créée. Il me remet le bulletin d'information de l'association et je constate avec surprise que la tâche que j'accomplissais de ma propre initiative depuis 4 mois correspond point par point au programme et but de cette association nouvellement formée.

Aussi donc, à la fête de St-Goazec, le 14 Janvier 1944, nous posons les bases de plusieurs sections dans différentes localités en y nommant des responsables. Le camarade Yves GATHEZ AUTHRET, Capitaine Pierre, ex-commissaire régional aux effectifs fut légèrement l'élément moteur de cette oeuvre.

Aussi, une section fut créée à Leuhanne autre à Spézet, une autre à Quéménéven et enfin celle de St-Goazec.

A la fête de Châteaulin, le 12 Août 1945, après le banquet, les représentants de ces différentes sections furent réunis. Le Colonel Laurent (Albert)

rent (Albert JAOUEN) prit la parole au cours de cette réunion, à laquelle furent posées les bases des sections de Pleyben et du Pont-de-Buis.

H DEFENSE DES F.T.P. INTERNES

1. - Affaire SCOTET - SCOUL - DELNATTE. Affaire malheureuse : des F.T.P. abattirent de leur propre autorité un réfractaire nommé DELNATTE qu'ils croyaient milicien. Je dus prendre nettement position dans cette affaire car la réaction (mouvement attentistes de la Résistance) menait une campagne des plus violentes dans la région, nous représentant sous des refraîs connus, mais aussi sous des jours invraisemblables et inattendus. C'était d'ailleurs cette réaction menée par une Capitaine de Marine en retraite qui semblait se donner un plaisir de faire ronfler l'affaire après la libération. Ce Capitaine était chef d'une compagnie F.F.I.

Sur 6 des F.T.P. qui ont participé à cet acte malheureux (les gars étaient de bonne foi) 4 en avaient été capturés par les Boches et fusillés au Faouët (Morbihan), les 2 autres furent arrêtés après la libération et internés à la prison de Mesgloasguen à QUIMPER.

L'un d'eux, le F.T.P. SCOTET grièvement blessé lors des combats de la libération fut tué dans sa prison par un de ses gardiens, camarades au réfractaire DELNATTE.

A ce moment précis, la campagne de la réaction se faisait plus féroce et trouvait crédit près de la population tandis que les anciens F.T.P. de cette région se proposaient de redresser les listes des pétitions. Cette affaire semblait vouloir troubler toute la région, y semer le trouble à tous les points de vue au bénéfice des provocateurs (octobre-novembre-décembre 44)

Précédemment, j'étais intervenu verbalement près du juge d'instruction à son cabinet et décidais cette fois d'intervenir par lettres (copie ci-jointe) près de Monsieur le Général ALLARD (cabinet) Monsieur le Procureur de la République à Quimper, Monsieur le Juge d'instruction du tribunal militaire de la XIème Région, Monsieur le Commandant BERTHAUD, Chef départemental des F.F.I.

Ces lettres permirent à SCOUL d'être relâché et de bénéficier d'un non-lieu, mais un F.T.P. SCOTET était mort, laissant derrière lui une veuve et deux orphelins.

J'obtins pour lui, à la suite de nombreuses démarches la mention "mort pour la France" ainsi sa veuve est veuve de guerre et ses deux enfants, pupilles de la nation.

2. - AFFAIRE LORICOT PAUL. Un F.T.P. courageux, mais peu intéressant (repris de justice) près de famille. Il attaqua une ferme par vengeance personnelle après avoir été démobilisé; Un certificat d'activité délivré par mes soins diminua sa peine de 2 ans.

3. - AFFAIRE DU MEROS. Après leur démobilisation, 6 F.T.P. attaquent une ferme dont aucun motif de collaboration ne pouvait être la base. Cette ferme avait pendant 3 jours hébergé 75 gars du bataillon dont précisément ces 6 F.T.P. courant Juin 1944. Le motif véritable était: l'intendance ne payait pas suffisamment les F.F.I. en général (solde dérisoire) aussi les derniers dépourvus d'argent, employèrent ce moyen pour pouvoir, il me semble, assister à une fête, une noce ou un bal. Cette ferme étant une des plus proches, la déci-

sion fut rapidement prise, d'autant plus que les gars étaient bien gais.

1 - SERVICES JURIDIQUES

1. - F.T.P. morts pour que vive la FRANCE. Les frais d'obsèques de cercueils, de transports, etc... ont été remboursés par mes soins à toutes les familles.

Les actes de décès des 32 F.T.P. de mon bataillon, victimes du combat, portent la mention : "Mort pour la France".

Les dossiers de pensions d'ascendants ont été constitués pour les parents dont le père est âgé de 60 ans et la mère de 55 (Loi du 19 Mars 1919.)

Les deux dossiers de veuve et de majoration d'enfants ont été constitués et adressés au service des pensions. Les intéressés perçoivent leurs pensions actuellement sur des titres d'allocations provisoires d'attente en attendant la liquidation définitive de leurs pensions.

Le bénéfice de la loi du 27 Juillet 1917 a été demandé à Monsieur le Procureur de la République afin d'adopter les enfants comme pupilles de la nation.

Je suis parvenu à faire obtenir à 17 des familles sur les 32, la bénéfice des dispositions du décret-loi du 15 mai 1940. Secours dit de lère urgence s'élevant dans les environs de 700 à 1.000 Fcs.

Certaines familles sur mes indications ont adressé des demandes d'exonération des droits de mutation après décès.

Toutes les familles dont le fils ou, le mari avaient au moins le grade de caporal-chef sont depuis plusieurs mois en grande bagarre avec le C.A.T. de RENNES pour obtenir leur délégation de solde. Plusieurs d'entre elles ont reçu des rappels s'élevant de 15 à 30000 Fcs.

Toutes les familles à peu d'exception perçoivent l'allocation militaire (veuves et ascendants) et cumulent fréquemment délégations de solde et allocations militaires. Ce qui a le don de mettre sérieusement à l'épreuve ma conscience professionnelle de fonctionnaire.

Les 32 F.T.P. de mon bataillon morts au combat ont tous été l'objet par mes soins d'une proposition de citation individuelle à titre posthume soit à une croix de guerre, médaille de la Résistance, médaille militaire.

2. - Blessés. Sur les 18, dix d'entre eux ont été proposés à la croix de guerre, 14 sont rétablis et de retour dans leurs foyers avec pensions. Sur les 4 autres, 3 sont Polonais et se promènent à leur grande satisfaction d'ailleurs, de centre de convalescence en centre de convalescence (Rennes, St-Servan, Douarnenez, Paris, etc...) L'autre, orphelin de père et de mère, blessé à la jambe (tibia et péronné fracturés) fait actuellement de la tuberculose osseuse. Le médecin-chef Ollivier de l'Hopital Brizeux, remarquant cet état de choses, l'a subitement réformé avec pension et jeté à la rue. Il a échoué "Aux amies du Front" d'où l'on m'a passé un coup de téléphone. J'ai insisté afin que ce gars soit soigné à la maison de convalescence de Pont-Aven, en attendant que je puisse intervenir en sa faveur. Il revenait à 100 Fcs par jour à Pont-Aven. Sur ma demande, le siège social de notre association de Paris l'accepta à Agenais. Il y resta une quinzaine de jours.

Il y resta une quinzaine de jours, puis fut dirigé vers le Val de Grâce qui l'envoya à nouveau à Quimper où il est soigné à l'hôpital civil actuellement.

Durant son séjour à Agenais, j'ai obtenu du C.O.S.OER., un secours de 1.500 Frs pour ce jeune F.T.P., orphelin, qui était totalement démuné d'argent. Il les reçut à Agenais.

3 - DEPORTES -

a) Rapatriés - Sur les 26 Déportés du bataillon, 4 seulement sont de retour.

Les 4 déportés rapatriés ont leur homologation de grade en poche et auraient perçu leur rappel de solde. 2 d'entre eux ont été proposés par mes soins à la croix de guerre.

b) Non Rapatriés - Les 22 ont été proposés à la croix de guerre de la résistance. Lers familles perçoivent l'allocation militaire et quelques unes une délégation de solde. Elles s'intéressent actuellement à l'homologation du grade de leurs fils.

4 - GENERALITES - Chaque famille (veuves et ascendants) des F.T.P. morts pour que vive la France, de déportés (rapatriés et non rapatriés) ont reçu toutes sans exception la brochure éditée par la commission militaire Nationale du C.N.R. : F.F.I., Résistants, Déportés, voici vos droits et ceux de votre famille (1ère édition: 10 Juillet 1945).

Les citations du bataillon en général (F.T.P., démobilisés, à titre posthume, déportés, etc...) semblent tarder à parvenir aux intéressés. Une démarche sera effectuée sous peu après du Général ALLARD à ce sujet.

TACHES EN COURS DE REALISATION

A) Recrutement. Une campagne très intense de recrutement va être menée à en avant pendant et après le congrès national. A chaque adhérent éventuel (1 ½ millier pour la ville de Châteaulin et le 2ième Bataillon "STALINGRAD") sera remis une lettre lui expliquant les bases et le but de notre association, un bulletin d'adhésion "Valmy" un vieux numéro du bulletin d'information édité par notre association les brochures: Programme du C.N.R. et la France veut... une grande armée nationale et républicaine éditée par le C.N.R.

B) Bal. Un bal de propagande et de gros rapports financiers doit avoir lieu dans le courant de décembre au Pont-de-Buis (Cité ouvrière). Ce bal est organisé par la section de Châteaulin.

C) Ouvrage littéraire. Monsieur VAZEL, professeur de latin au cours complémentaire de Châteaulin, ami des F.T.P. rédige actuellement un livre d'après le récit très détaillé dressé par mes soins sur l'historique du travail réalisé par le Front National dans la clandestinité dans la région et de l'oeuvre libératrice dans l'arrondissement de Châteaulin par le 2ième Bataillon "STALINGRAD".

Ce livre illustré de photos à la portée de toutes les bourses sera par la simplicité et la beauté du style du compositeur apprécié de tous, particulièrement de l'ouvrier et du paysan. Son bénéfice s'il y en a un, ira grossir la caisse destinée à l'édification d'un monument.

D) Monument. A Moustierlin en Fouesnant, 18 patriotes ont été

fusillées par les Boches et inhumée dans les dunes au bord de la mer
10 d'entre eux étaient des F.T.P. dont 5 du bataillon "STALINGRAD"
(maquis de Pennarpont-Beuzit) 6 appartenait au mouvement "LIBE-VENGEAN
CE" et 2 au mouvement "LIBE NORD".

En accord avec le bureau départemental de notre association, j'ai
demandé aux directions départementales de ces 2 mouvements d'engager
des pourparlers pour un accord en vue de créer un comité à cet effet.

"LIBE VENGEANCE" a favorablement accepté notre demande. Nous atten-
dons toujours la réponse de "LIBE NORD".

En ce qui me concerne, j'ai en tête parès mûre réflexion, tout le
plan d'action pour mener la tâche à bien (finances, cartes postales, co-
mité de vente (Sous-Préfet, maire, etc.. comité de jeunes filles).

E) Exposition. Afin de donner plus de poids, de mordant à notre cam-
pagne de recrutement, une exposition en vitrine aura lieu durant cette
campagne. Il sera exposé de vastes panneaux photographiques représen-
tant des actions, F.T.P., des brochures de notre association, des lettres
de fusillés, etc....)

TACHES A REALISER (PROJETS)

A) FETES. Dans le courant du printemps et de l'été prochain, des fê-
tes de la Résistance en général seront organisées par notre associa-
tion section de Châteaulin à Spézet, Châteaulin, Pleyben, Crozon. Toutes
ces fêtes se dérouleront sur le modèle de celle de Châteaulin du 12
Août 1945 (Voir ci-dessus). Des décorations seront remises aux F.T.P.
démobilisés, aux parents des F.T.P., victimes du combat, aux déportés
(croix de guerre, etc...) des diplômes seront remis aux paysans patrio-
tes, des plaques commémoratives scellées sur les lieux où nos F.T.P.
sont tombés en combattant. Dans les cimetières des bourgades et villes
reposent grand nombre des notre et les maquisards permettront de les
glorifier.

Ces manifestations permettront de faire connaître notre association
de la développer par de la propagande et la vente de journeaux, brochu-
res, etc... partout d'assainir nos finances.

B) EXPOSITION. N'ayant rien égaré de mon matériel clandestin (tract
journeaux, photos, etc...) je peux me permettre de monter une expo-
sition que je ferai circuler dans les grandes villes du département.
UN photographe spécialiste est à pied d'oeuvre avec mes 2.000 photos
Ce qui nous arrête, c'est le manque de papiers photographiques. Je dois
demander l'aide de l'association à ce sujet. Si elle répond favorable-
ment à notre appel, j'espère pouvoir la présenter au début du printemps
prochain et lui faire terminer sa randonnée en septembre. Cette expo-
sition au fur à mesure de ses déplacements se développera par l'apport
du matériel que les F.T.P. du département possèdent.

C) PLAQUES, MONUMENTS. J'ai l'intention de faire apposer sur la place
de 2 ième bataillon "STALINGRAD" à Châteaulin, face au monument aux
morts, une plaque indiquant la liste des morts du 2ème Bataillon "STA-
LINGRAD" et de procéder à son inauguration dans une fête patriotique
La question des déportés non rapatriés n'étant pas réglée officielle-
ment m'oblige à surseoir à ma décision.

Ma tâche se terminera par l'édification à Châteaulin d'un monument
pour passer à la postérité le souvenir de l'oeuvre réalisés par les F.
T.P. d'abord et les F.F.I. ensuite dans la libération du département.

